ACTION URGENTE

DOCUMENT PUBLIC **AFR 31/006/2004 – ÉFAI**
AU 163/04

Avertissement : Amnesty International défend des individus sans prendre position ni sur leurs idées ni sur les organisations auxquelles ils pourraient adhérer.

CRAINTES POUR LA SÉCURITÉ / MENACES DE MORT

CÔTE D'IVOIRE **deux défenseurs des droits humains :**
Amourlaye Touré (h)
Mamadou Fofana (h)

Londres, le 4 mai 2004

Amnesty International est préoccupée par la sécurité des deux défenseurs des droits humains dont le nom figure ci-dessus. Tous deux sont membres du Mouvement ivoirien pour les droits de l'homme (MIDH), et ont été soumis à des actes d'intimidation et à des menaces de mort. L'organisation de défense des droits humains craint que ceux qui s'en prennent à ces hommes ne cherchent à faire taire les voix indépendantes qui s'élèvent pour demander que les droits fondamentaux soient respectés en Côte d'Ivoire.

Amourlaye Touré, président par intérim du MIDH, a récemment reçu des menaces de mort alors qu'il se trouvait à Genève, en Suisse, où il participait à des réunions organisées dans le cadre de la session d'avril de la Commission des droits de l'homme des Nations unies. M. Touré se trouve actuellement en France, et rentrera à Abidjan, la capitale de la Côte d'Ivoire, le 6 mai. Défenseur des droits humains et membre du MIDH, Mamadou Fofana a dû entrer dans la clandestinité après avoir été la cible d'actes d'intimidation. Les 25 et 26 avril, un groupe de civils s'est présenté à son domicile et l'a accusé de *« vendre la Côte d'Ivoire aux étrangers »*.

Le 28 avril, le MIDH a publié un rapport sur des violations des droits humains commises à Abidjan à la suite d'un défilé organisé le 25 mars, au cours duquel les forces de sécurité ont recouru à la force de manière abusive contre des manifestants pacifiques et non armés. Quelques jours avant cette action de protestation, le président Laurent Gbagbo avait pris un décret interdisant toute manifestation de rue jusqu'au 30 avril 2004, et les forces de sécurité avaient annoncé qu'elles emploieraient tous les moyens à leur disposition pour empêcher toute marche de protestation.

Le 25 mars, des manifestants ont tenté de se rendre dans le centre de la ville, mais ont été pris pour cible par les forces de sécurité, qui ont tiré sur eux. Au cours des jours et des nuits qui ont suivi, de nombreuses arrestations et exécutions extrajudiciaires ont été signalées, notamment dans le quartier d'Abobo. Dans un premier temps, les autorités ont nié ces arrestations, mais elles ont fini par reconnaître la gravité de la situation. Elles ont attribué la responsabilité des violences à des *« forces parallèles en uniforme »*, sans plus de précisions.

Le Conseil de sécurité des Nations unies s'est dit vivement préoccupé par les événements survenus aux environs du 25 mars, et le secrétaire général des Nations unies a demandé au Haut-Commissariat aux droits de l'homme de mettre sur pied une commission internationale d'enquête. Cette commission a rédigé un rapport qui n'a pas encore été rendu public, mais Radio France Internationale (RFI) a pu en obtenir un exemplaire. Celui-ci dénoncerait la mort de civils innocents tués sans discrimination ainsi que des violations massives des droits humains, et indiquerait que le défilé a servi de prétexte à ce qui s'est révélé une opération soigneusement planifiée et exécutée par les forces de sécurité.

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Ces dernières semaines, en Côte d'Ivoire, des journalistes et des défenseurs des droits humains de premier plan ont également été la cible d'actes de violence. Fin avril 2004, un journaliste franco-canadien, Guy-André Kieffer, a été porté disparu à Abidjan. Il enquêtait sur des accusations de corruption portées contre des membres du gouvernement. Des journalistes ivoiriens et étrangers ont été menacés et placés en détention aux fins d'interrogatoire pour de courtes périodes. L'événement le plus grave est survenu en octobre 2003, lorsqu'un journaliste de RFI, Jean Hélène, a été abattu de sang-froid par un sergent de police ivoirien. Celui-ci a été condamné à dix-sept ans de prison par un tribunal militaire, mais Amnesty International s'est dite préoccupée par le fait que cette juridiction ait reconnu des *« circonstances atténuantes »* au meurtrier. Depuis que le Mouvement patriotique de la Côte d'Ivoire (MPCI) a pris les armes, en septembre 2002, les atteintes à la liberté d'expression et d'information ont également pris d'autres formes, comme le brouillage par les autorités de stations de radio étrangères, dont RFI, la BBC et Africa Nº 1. Tous ces

éléments démontrent que certains responsables du gouvernement ivoirien ont pris des mesures afin d'empêcher les journalistes et les défenseurs des droits humains de faire leur métier, et de permettre aux forces de l'ordre de commettre des atrocités loin des regards indiscrets.

ACTION RECOMMANDÉE : dans les appels que vous ferez parvenir le plus vite possible aux destinataires mentionnés ci-après (en français ou dans votre propre langue) :

– exhortez le gouvernement à annoncer publiquement qu'il va prendre immédiatement des mesures pour garantir la sécurité d'Amourlaye Touré et de Mamadou Fofana, ainsi que celle de leurs proches ;

– demandez instamment qu'une enquête soit ouverte sur le harcèlement dont ces deux défenseurs des droits humains sont la cible et que les responsables présumés soient traduits en justice ;

– dites-vous préoccupé à l'idée qu'Amourlaye Touré risque d'être soumis à des violations de ses droits fondamentaux par des membres des forces de sécurité ivoiriennes lorsqu'il regagnera la Côte d'Ivoire, le 6 mai 2004 ;

– engagez les autorités ivoiriennes à donner aux forces de sécurité des instructions strictes afin que celles-ci respectent les droits fondamentaux et protègent les défenseurs des droits humains ;

– rappelez aux autorités ivoiriennes les principes énoncés dans la Déclaration universelle des droits de l'homme, notamment l'article 3, qui dispose : *« Tout individu a droit à la vie, à la liberté et à la sûreté de sa personne. »*

APPELS À :

Président de la République :
Monsieur Laurent Gbagbo
Président de la République
Présidence de la République
BP 1354, Abidjan 01
Côte d'Ivoire
Télégrammes : Monsieur le Président, Présidence de la République, Abidjan, Côte d'Ivoire
Fax : +225 20 21 14 25
Formule d'appel : Monsieur le Président,

Ministre de la Sécurité :
Monsieur Martin Bléou
Ministre de la Sécurité
Bloc ministériel
Blvd Angoulvand
BP V121, Abidjan
Côte d'Ivoire
Télégrammes : Ministre de la Sécurité, Abidjan, Côte d'Ivoire
Fax : +225 20 32 12 24
Formule d'appel : Monsieur le Ministre,

COPIES aux représentants diplomatiques de la Côte d'Ivoire dans votre pays.

PRIÈRE D'INTERVENIR IMMÉDIATEMENT.
APRÈS LE 15 JUIN 2004, VÉRIFIEZ AUPRÈS DE VOTRE SECTION S'IL FAUT ENCORE INTERVENIR. MERCI.

La version originale a été publiée par Amnesty International,
Secrétariat international, 1 Easton Street, Londres WC1X 0DW, Royaume-Uni.
La version française a été traduite et diffusée par Les Éditions Francophones d'Amnesty International - ÉFAI -
Vous pouvez consulter le site Internet des ÉFAI à l'adresse suivante : **http://www.efai.org**